

MACF – Vers la période effective : Détermination et déclaration des émissions intrinsèques (1 jour)

Comment satisfaire aux exigences réglementaires en matière de surveillance et de déclaration des émissions intrinsèques des produits importés ?

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte réglementaire

Le **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF, ou CBAM : Carbon Border Adjustment Mechanism)** a été établi par le règlement 2023/956 du 10 mai 2023, dans le but de lutter contre les **fuites de carbone**, dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen. Ce nouvel instrument réglementaire vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. Composante clé du paquet législatif européen « Fit for 55 » et conçu pour fonctionner en parallèle avec le SEQUE-UE (i.e. le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne, ou EU ETS : European Union Emissions Trading System), le MACF remplacera progressivement les mécanismes existants de l'UE pour faire face au risque de fuite de carbone, en particulier l'allocation gratuite de quotas du SEQUE.

Le MACF est actuellement en période de transition (jusqu'au 31 décembre 2025) et s'applique à un nombre limité de produits fortement émetteurs (**ciment, acier, aluminium, engrais, hydrogène et électricité**), avec une obligation

déclarative trimestrielle des volumes importés et des émissions associées, sans paiement de certificats. À partir de **janvier 2026**, les importateurs devront **acheter et restituer des certificats MACF** correspondant à leurs émissions annuelles vérifiées, tandis que les quotas gratuits de l'EU ETS seront progressivement supprimés jusqu'en 2034.

Objectifs de la formation

La session de formation « **MACF – Vers la période effective - 1 jour - Détermination et déclaration des émissions intrinsèques** » aborde le contexte réglementaire du MACF et les règles et exigences relatives à la détermination, la surveillance et la déclaration des émissions intrinsèques des marchandises importées, données essentielles dans la déclaration que les importateurs doivent transmettre depuis janvier 2024. Il est y également présenté les fonctionnements des périodes transitoire et effective du MACF. Les objectifs de la session sont :

- Appréhender les enjeux de la réglementation MACF.
- Comprendre les exigences liées à la déclaration afin de satisfaire les obligations réglementaires, et donner du sens aux données à renseigner dans la déclaration.
- Savoir déterminer les informations à solliciter auprès de ses fournisseurs hors UE.
- Comprendre les principes de déterminations des émissions intrinsèques à déclarer.

Programme

1. **Contexte réglementaire** : enjeux, éléments clés, rôles des acteurs, cycle de conformité (période transitoire, période effective), périmètre MACF
2. **Détermination des émissions intrinsèques** : définitions et concepts de base, méthodes de surveillance, émissions de l'installation, attribution des émissions, précurseurs, détermination des émissions intrinsèques spécifiques, template de communication Excel, points d'attention.
3. **Préparer et soumettre sa déclaration MACF** : contenu, informations à solliciter auprès de ses fournisseurs, se connecter au registre MACF, remplissage des données, soumettre sa déclaration, points d'attention, corriger sa déclaration

Tout au long des partie 2. Détermination des émissions intrinsèques, la formatrice ou le formateur s'attachera à présenter le template de communication Excel à travers un exemple fil rouge, afin d'illustrer le propos réglementaire. Des quizz permettront également d'appliquer les connaissances apprises lors de cette partie.

Public concerné

- Importateurs de produits énumérés dans l'annexe I du règlement MACF vers l'UE, en particulier :
 - Responsables RSE / ESG / Climat
 - Responsables QHSE (notamment les services Environnement / Energie)
 - Responsables de direction (direction générale, direction financière, direction des achats, etc...)
- Représentant en douane direct
- Représentant en douane indirect
- Consultants
- Administration

Aucune connaissance préalable n'est requise

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
 - L'outil Microsoft Teams est utilisé
 - Une pause de 1h pour le déjeuner
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation
- Manipulation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire

Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contacts

Contact administratif	Valentine DALODIERE	valentine.dalodiere@citepa.org
Contacts technique :	Maxime CELESTE	Maxime.celeste@citepa.org
Référent PSH	Hélène SCHATZ	helene.schatz@citepa.org

Formatrices et formateurs



Houssem BELHOUANE

Présentation

Ingénieur diplômé en génie énergétique, Mohamed Houssem Belhouane a rejoint le Citepa en 2021. Il est responsable de l'unité IMPACTE : Instruments & Marchés carbone, Politiques d'Atténuation Climat, et Transition Energétique.

Principaux domaines d'expertise

Une expérience de plus de 16 ans dans l'accompagnement des pays et des acteurs publics et privés sur les aspects Climat-Energie :

- Politiques énergétiques et climatiques
- Décarbonation
- Cadre de transparence renforcé
- MRV des émissions et des réductions d'émissions
- MACF et instruments de tarification du carbone
- Marchés du carbone (MDP, Article 6, marché volontaire, ...)



Adélaïde TRESARRIEU

Présentation

Ingénieure diplômée de l'ENSTA Bretagne, Adélaïde Tresarrieu a rejoint le Citepa en 2024. Elle est ingénieure d'études au sein de l'unité IMPACTE.

Principaux domaines d'expertise

- Accord de Paris : assistance technique à la mise en place d'un cadre de transparence renforcé (Article 13), à la participation aux marchés du carbone (Article 6, marché volontaire)
- MACF : évaluation prospective des ajustements financiers (sectoriels), accompagnement des acteurs dans le développement de feuille de route en réponse à la mise en place du MACF
- Formations : animation d'ateliers de sensibilisation au changement climatique (Fresque du Climat, 2Tonnes), montage et dispense de la formation MACF.



Juliette CAMUS

Présentation

Ingénieure des Mines de Nancy en transition énergétique, Juliette Camus a rejoint le Citepa fin 2024, en tant qu'ingénieure d'études énergie-climat et marchés du carbone.

Principaux domaines d'expertise

- Missions de conseil sur les sujets suivants :
- Accord de Paris et Cadre de Transparence renforcé
- Politiques, stratégies et plans climat
- MRV des émissions
- Marchés du carbone
- MACF
- Formations : animation de la formation catalogue MACF – Vers la période effective, animations d'ateliers de sensibilisation.